



Salaires, emplois, protection sociale, retraites et minima sociaux, toutes les raisons de lutter et se mobiliser et dire *NON* aux politiques d'austérité !

Le 6 décembre 2022, rassemblement à la préfecture de Châteauroux à 11 heures

La CGT a décidé d'une journée interprofessionnelle, dans la poursuite du processus engagée, par l'Union Confédérale des Retraités CGT.

Depuis des mois les retraités mènent des actions pour avoir de meilleures retraites, en lien avec le maintien du pouvoir d'achat au regard d'une inflation galopante.

La question des salaires, emplois, retraites, minima sociaux, sécurité sociale et services publics est clairement posée dans ce pays.

Selon la Drees, il y avait en 2019 16,7 millions de retraités en France dont près 15 millions de retraités du secteur privé concernés par le devenir de l'ARGIC-ARRCO, les salariés actifs aussi le seront pleinement avec leurs retraites complémentaires.

En effet, le gouvernement, le 27 septembre, a tranché : transfert du recouvrement des cotisations AGIRC-ARRCO vers les URSSAF à compter du 1^{er} janvier 2024. Un premier périmètre pour les entreprises de plus de 250 salariés avec un versement dans un lieu unique (9170 entreprises regroupant 5.6 millions de salariés pour 30 milliards de cotisations. Puis un second périmètre au 1^{er} janvier 2024. Ceci malgré l'opposition des organisations syndicales, en particulier la CGT et un rapport sénatorial très défavorable. Cette situation risque d'amener, pour les

retraités, des retards dans les prestations pensions.

Ce transfert, c'est l'Etat qui s'accapare les cotisations des retraites complémentaires AGIRC-ARRCO. C'est l'argent des retraités et des salariés que l'Etat s'accapare !

Une nouvelle fois, l'Agirc-Arrco sert de « cheval de Troie » aux objectifs de Macron et du Medef, à savoir, instaurer une « règle d'or » dans la gestion des retraites : une retraite par points, un développement de la capitalisation, la transformation d'un régime de base à « prestations définies » en un régime à « cotisations définies », au développement de la capitalisation, véritable manne pour les assurances privées.

Pour pérenniser le régime Agirc-Arrco, des ressources supplémentaires sont indispensables. Nous devons exiger plus fort l'annulation de toutes les exonérations de cotisations sociales patronales.

Pour l'USR-CGT de l'INDRE, la convergence revendicative avec l'augmentation des salaires et des pensions et l'obtention d'emplois qualifiés, reste au centre des mobilisations et des actions avec les salariés actifs.

Depuis 2014, le niveau des retraites dans le privé a progressé de 1,9 % pour la retraite de



base et de 2,7 % pour la part complémentaire Agirc-Arrco (hors 2022), alors que les prix ont progressé durant cette période de 7,9 %.

La situation dans l'Indre :

Le nombre de retraités dans l'Indre en 2019 était de 69.772 retraités soit près 30 % de la population globale, l'âge moyen est de près de 75 ans et résident principalement dans les villes : Châteauroux, Issoudun et Déols.

La pension de retraite est un droit acquis par le travail, ce n'est pas une allocation sociale variable d'ajustement du budget.

Pour la CGT, les solutions pour accroître les ressources des caisses de retraite et équilibrer le système sont très simples :



- **il faut augmenter les salaires, développer l'emploi stable et qualifié et cesser de multiplier les exonérations de cotisations sociales.**
- **supprimer la CSG qui est devenue l'impôt le plus important devant l'impôt sur le revenu.**
-

L'argent existe en France pour répondre aux revendications des salariés actifs et retraites.

Rien que les 5 plus grosses fortunes françaises ont vu leur fortune augmenter de 173 milliards d'euros entre mars 2020 et octobre 2021, soit un bond de 105 %. A lui seul, Bernard Arnault a vu sa fortune augmenter de près de 100 milliards d'euros.

La question des retraites est un choix politique, un choix de société, entre la satisfaction des besoins face au vieillissement des salariés et des retraités et le profit pour le capital.

La CGT de l'Indre exige :

Un départ à 60 ans à taux plein ; calcul de la pension nette sur 100 % du meilleur salaire net, pour une carrière complète ; la prise en compte de la pénibilité ; 75 % du salaire sur les 10 meilleures années ; une retraite à 2 000 euros (SMIC revendiqué CGT) ; une revalorisation des retraites indexée sur l'évolution des salaires et non sur les prix ; le retrait de la CSG ; une Sécurité sociale couvrant 100 % des risques, financée par la socialisation de la part nécessaire des richesses créées, avec le retour de la gestion des caisses par les travailleurs.

Les retraités sont pleinement investis pour la défense des libertés syndicales et la conquête de moyens pour le syndicalisme.

**Soyons nombreux à nous rassembler le 6 décembre
Préfecture de Châteauroux à 11 heures pour faire valoir
nos exigences.**